

**DECISION DU MAIRE EN DATE DU 13 NOVEMBRE 2025**

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28 mai 2020 visée en Préfecture le 03 juin 2020 ;
- Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature de Monsieur MEDILI, Adjoint au Maire en date du 02 juin 2020 ;
- Vu les articles R.2194 -1 et R. 2194-8 du Code de la Commande Publique, autorisant la modification des marchés en cours d'exécution ;
- Vu le marché n° 2022220058 Fourniture de livres pour la Médiathèque lot n° 6 DVD de fiction et documentaires, séries, audiodescription, pour publics jeunes et adultes conclu avec ADAV notifié le 23 mai 2022
- Vu la demande du titulaire de prise en compte du changement de l'adresse du siège social et modification du N° SIRET
- Considérant la nécessité de conclure un avenant n° 1 pour acter ces modifications.

**DÉCIDONS**

**ARTICLE 1 :**

Il est conclu un avenant n°1 avec la société ADAV pour le marché n° 2022220058 pour la prise en compte :

- du changement d'adresse au 37 rue des envierges 75020 PARIS
- du changement de N° SIRET 33132078800036 anciennement 33132078800028

**ARTICLE 2:**

Toutes les clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestations.

**ARTICLE 3:**

Monsieur Le Directeur Général Des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 13 NOVEMBRE 2025

Le Maire-Adjoint



Transmis en Préfecture le : 18/11/2025  
Publié ou notifié le :

*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca 13002 MARSEILLE) ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.*

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2025_11_544
Objet :	Marché n°2022220058 du 23 mai 2022 Fourniture de livres pour la Médiathèque lot n° 6 DVD de fiction et documentaires, séries, audiodescription, pour publics jeunes et adultes Titulaire : ADAV Avenant N°1
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-11-13 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-210500617-20251113-D2025_11_544-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b>	text/xml	1 Ko
Nom métier : 005-210500617-20251113-D2025_11_544-AI-1-1_0.xml		
<b>Document principal (Acte individuel)</b>	application/pdf	50.8 Ko
Nom original : D_17695.pdf		
Nom métier :		
99_AI-005-210500617-20251113-D2025_11_544-AI-1-1_1.pdf		

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	18 novembre 2025 à 14h35min16s	Dépôt initial
En attente de transmission	18 novembre 2025 à 14h35min23s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	18 novembre 2025 à 14h35min26s	Transmis au MI
Acquittement reçu	18 novembre 2025 à 14h35min37s	Reçu par le MI le 2025-11-18

